

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN
Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT
Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI
Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT
M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire
M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20240403-4-10-04-2024-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 4.10/04/2024

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'ANTARES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil Municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2.1/09/2021 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2021 portant passage à la nomenclature M57,

VU la délibération n° 2.1/03/2024 en date du 13 mars 2024 relative au rapport d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT le règlement budgétaire et financier de la commune,

CONSIDERANT que l'équilibre budgétaire du budget primitif du budget annexe du cinéma est atteint,

CONSIDERANT que la commission « Finances » s'est réunie le 25 mars 2024,

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE A L'UNANIMITE

(3 abstentions : Mmes Bénichou et Foursane / Mr Lachas)

ARTICLE 1 : D'ARRETER LE BUDGET PRIMITIF pour l'exercice 2024 du budget annexe du cinéma « l'ANTARES » tel que décrit dans le document annexé et selon la répartition suivante :

- Section d'investissement : 74 323.05 € en dépenses et en recettes
- Section de fonctionnement : 385 828.32 € en dépenses et en recettes

ARTICLE 2 : DE VOTER LE BUDGET PRIMITIF annexe du cinéma « l'ANTARES », par chapitres, pour l'exercice 2024, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est arrêté à 385 828.32 € en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2024 - DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	191 728,32 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	163 600,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	500,00 €
Total des dépenses de gestion courante	355 828,32 €
66 - Charges financières	7 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	363 828,32 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 000,00 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	21 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	22 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	385 828,32 €
BUDGET PRIMITIF 2024 - RECETTES	
002 - Résultat reporté de fonctionnement	88 821,32 €
70 - Produit des services	147 000,00 €
74 - Dotations et participation	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	150 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	385 821,32 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	7,00 €
Total des dépenses d'ordre	7,00 €
Total des recettes de fonctionnement	385 828,32 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est arrêté à 74 323.05 € en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2024 - DEPENSES	
001 - Résultat reporté d'investissement	2 816,05 €
21 - Immobilisations corporelles	63 500,00 €
20 - Report d'investissement 2023	8 000,00 €
Total des dépenses d'équipement	74 316,05 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	74 316,05 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	7,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	7,00 €
Total des dépenses d'investissement	74 323,05 €

BUDGET PRIMITIF 2024 - RECETTES	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	22 323,05 €
13 - Subventions d'investissement reçues	30 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total des recettes réelles	52 323,05 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	21 000,00 €
Total des recettes d'ordre	22 000,00 €
Total des recettes d'investissement	74 323,05 €

Soit une balance générale de :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	74 323.05 €	385 828.32 €	460 151.37 €
Recettes	74 323.05 €	385 828.32 €	460 151.37 €

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter le budget annexe 2024 du cinéma « L'ANTARES » en autorisant la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.